

PROGRAMME D'APPUI POUR LA CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Volet 1

Montant par unité de production selon le type de production

Type de production	Montant par unité de production	
	Précertification	Certification
Horticulture maraîchère et fruitière (à l'exclusion des récoltes sauvages)	2 500 \$/hectare	2 500 \$/hectare
Cultures en serre	0,50 \$/mètre ²	0,50 \$/mètre ²
Céréales, oléagineux et légumineuses	100 \$/hectare	100 \$/hectare
Pâturages et fourrages	25 \$/hectare	25 \$/hectare
Acériculture	0,05 \$/entaille	0,05 \$/entaille
Apiculture	-	25 \$/ruche